

Paris, le 28 juin 2023

Compte rendu de la réunion du Comité de surveillance

Le Comité de surveillance de la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) s'est réuni le mardi 27 juin afin d'émettre un avis sur le rapport annuel 2022.

A la suite de leur nomination par l'Assemblée nationale et le Sénat, les membres sont : Mme Véronique Louwagie, députée de l'Orne, M. Paul Christophe, député du Nord, Mme Elisabeth Doineau, sénatrice de la Mayenne et M. René-Paul Savary, sénateur de la Marne. En ouverture de séance, Mme Louwagie a été élue présidente du Comité de surveillance.

Pour mémoire, le rôle du Comité de surveillance de la CADES est d'émettre un avis sur le rapport annuel d'activité de la CADES. Il peut être consulté sur toute question par le Conseil d'administration. Il est composé de 4 membres du Parlement, des présidents des Caisses nationales de Sécurité sociale, du Secrétaire général de la commission des comptes de la sécurité sociale et de représentants des ministres et des corps de contrôle.

Le Comité a émis un avis favorable sur le rapport annuel de la CADES pour l'année 2022. Ce rapport est constitué du rapport d'activité de l'ordonnateur et des comptes annuels établis par l'agent comptable. Ces comptes, arrêtés par le Conseil d'administration du 29 mars 2023 ont été approuvés par les ministres de tutelle.

Compte tenu du calendrier des élections législatives en 2022, le Comité de surveillance n'avait pu se réunir. Il a donc émis un avis également favorable sur le rapport annuel 2021. Le Comité a, en outre, analysé l'activité des premiers mois de 2023 de la CADES.

A propos de la CADES

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la Santé et de la Prévention, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend notamment quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil

d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr

AVERTISSEMENT

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.

Contact CADES

Geneviève GAUTHEY
Secrétaire générale
Tél. : 01 40 04 15 41
genevieve.gauthey@cades.fr

Maelle VIALE
Chargée de communication
Tél. : 01 40 04 15 37
maelle.viale@cades.fr

Contact ACTIFIN

Relations presse
Isabelle DRAY
01 56 88 11 29
idray@actifin.fr

Alexandre COMMEROT
01 56 88 11 11
acommerot@actifin.fr